

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 6 (1935)

**Heft:** 4

**Rubrik:** Communications officielles

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 21.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**COMMUNICATIONS OFFICIELLES****Séance du Comité du 25 janvier 1935.**

Sont reçus au sein de l'Association MM. W. Wüst à Moutier et Piller à Granges.

Sur le produit de la SEVA, l'A.D.I.J. recevra fr. 5000.— et la Société Jurassienne de Développement fr. 11,000.—.

Il est décidé d'intervenir auprès de la Direction générale des C.F.F. pour obtenir la suppression des passages à niveau de St-Germain (Porrentruy), du Vorbourg, de Ronchâtel et de St-Imier, l'établissement de la double voie Choindez-Moutier et l'électrification du tronçon Sonceboz-Moutier, tous ces travaux devant figurer au programme des travaux exécutés à titre de lutte contre le chômage.

L'ouverture d'un camp de jeunes chômeurs est envisagée pour le printemps 1935.

Les Compagnies de chemin de fer qui nous avaient accordé des bons de transport en 1934 seront invitées à renouveler leur faveur en 1935.

La construction de sentiers parallèles aux routes très fréquentées sera mise à l'étude.

Notre Association accorde son appui moral à la Fête de la Vigne à Neuveville.

Des démarches seront effectuées pour soutenir le R.S.-G., pour le cas où les milieux intéressés le jugeraient opportun.

**Séance du Comité du 16 mars 1935.**

Les Compagnies de chemins de fer régionaux qui en 1934 nous avaient accordé des bons de transport (billets simple course valables pour le retour) nous accordent la même faveur pour 1935.

Nos requêtes auprès de la Direction générale des C.F.F. en matière d'utilisation de la IIe classe, de la suppression des passages à niveau, de l'électrification du Sonceboz-Moutier, reçoivent des réponses peu satisfaisantes. (Voir No de mars 1935 du Bulletin.)

Le Comité décide de défendre le point de vue de la commune de Tavannes dans ses pourparlers avec les Forces Motrices Bernoises concernant la transformation du courant électrique.

Il est décidé de faire un premier sondage auprès du Département militaire fédéral au sujet de l'opportunité de la création d'un camp d'instruction militaire dans le Jura bernois.

Le Comité interviendra auprès des organes compétents au sujet des nouvelles réductions prévues dans le service ambulant-postal dans le Jura.

Un horaire-dépliant du Jura bernois sera lancé à 3000-4000 exemplaires dans la région bâloise.

M. G. Mœckli, secrétaire-caissier de l'Association, est démissionnaire.

Il sera proposé à l'Assemblée générale, en vertu de l'art. 7 des nouveaux statuts d'accorder un siège au Comité aux communes et groupements suivants : communes de Porrentruy, Saignelégier, Delé-

mont, Laufon, Moutier, Granges, St-Imier, Comité régional de Tavannes, Cercles bâlois, Société jurassienne de Développement, de prévoir en outre comme membres MM. les préfets de Porrentruy et Courtelary (MM. V. Henry et Liengme) ainsi que MM. Farron, commandant d'arrondissement, et R. Steiner, directeur du progymnase, tous deux à Delémont.

### Assemblée annuelle du 16 mars 1935 à Moutier

Une quarantaine de municipalités, membres collectifs et associations sont représentés pour prendre connaissance des tractanda d'ordre administratif qui forment la première partie des travaux de l'assemblée. Les rapports et les comptes annuels publiés dans le No de février du Bulletin, sont acceptés avec décharge au Comité ; ils témoignent de la bonne marche de l'Association. La démission de M. G. Mœckli comme secrétaire-caissier de l'Association est acceptée avec remerciements pour les nombreux services rendus. Le Comité est réélu ensuite selon les propositions du Comité : M. F. Reusser, Moutier, représentant du Comité régional de Tavannes, est réélu à la présidence, MM. V. Henry, préfet de Porrentruy, H. Farron, commandant d'arrondissement à Delémont, et R. Steiner, directeur du progymnase à Delémont, sont nommés membres du comité. Les représentants de la commune de Sonceboz et des Usines de Roll à Choindez constitueront la Commission de vérification des comptes. Les cotisations seront calculées sur la même base que jusqu'à présent.

Le programme d'activité comportera : questions ferroviaires, doubles voies, passages à niveau, horaires ; régionaux jurassiens, électrification ; routes ; tourisme ; nouvelles industries ; camps de jeunes chômeurs ; concours d'idées ; aide aux communes obérées. Plusieurs orateurs demandent une intervention énergique dans le domaine des routes.

### Assemblée publique.

Elle réunit plus de 60 personnes venues pour prendre connaissance de deux rapports très intéressants :

M. O. Perrin, directeur de l'École cantonale d'agriculture de Courtemelon, parla des « Possibilités agricoles dans le Jura ; nouvelles cultures » et M. F. Henzi, directeur commercial de l'Usine Bechler à Moutier, de « l'Industrie des machines et les difficultés de l'heure ». Les deux causeries suscitèrent le plus vif intérêt et amorcèrent des discussions animées. M. Perrin fit un tableau vivant des difficultés dans lesquelles se débat l'agriculture et des moyens d'atténuer ces difficultés, en particulier par l'établissement de nouvelles cultures. M. Henzi exposa les obstacles désespérants et les tracasseries sans nombre et toujours renouvelées contre lesquelles notre industrie doit lutter, le vent de folie qui souffle sur le monde, étranglant le travail par ses prescriptions désordonnées, et l'étouffant sous le poids de ses paperasses. De ces chinoiseries malfaisantes, M. Henzi brosse un tableau qui ferait rire, n'était le fond de bêtise lamentable qui pousse les malheureux peuples à s'empoisonner l'existence par tant de barrières. Nous publions dans ce numéro un résumé de la causerie de M. Henzi et y renvoyons nos lecteurs.

## Séance du Comité du 10 avril 1935.

Le Comité se constitue comme suit :

- Président : M. F. Reusser, avocat des mineurs, Moutier,  
Comité régional de Tavannes ;
- Vice-présidents : M. Liengme, préfet, Courtelary,  
District de Courtelary ;  
M. V. Henry, préfet, Porrentruy,  
District de Porrentruy ;
- Caissier : M. H. Farron, commandant d'arrondt, Delémont,
- Secrétaire : M. R. Steiner, directeur du progymnase, Delémont,
- Membres : M. G. Mœckli, professeur et député, Delémont,  
Municipalité de Delémont ;  
M. O. Schmitz, fabricant, conseiller, Granges (Sol.),  
Municipalité de Granges ;  
M. J. Segginger, secrétaire communal, Laufon,  
Municipalité de Laufon ;  
M. F. Degoumois, maire, Moutier,  
Municipalité de Moutier ;  
M. M. Henry, conseiller et député, Porrentruy,  
Municipalité de Porrentruy ;  
M. E. Chappuis, maire, St-Imier,  
Municipalité de St-Imier ;  
M. A. Grimaître, Saignelégier,  
Municipalité de Saignelégier ;  
M. A. Oettinger, secrétaire du Verkehrsverein, Bâle,  
Cercles bâlois ;  
Un représentant de la Société Jurassienne de Déve-  
loppement.

Nous intervenons aux côtés de la commune de Cornol dans ses pourparlers avec la maison Spitzer & Cie, de Vienne, en vue de l'établissement de cette dernière à Cornol.

Les inscriptions pour le camp de jeunes chômeurs d'Eriz s'élèvent à 30 jeunes gens. L'Office cantonal du travail interviendra pour l'obtention des subventions et la question paraît suffisamment avancée pour que les questions de détail dans l'organisation du camp soient entreprises sans retard.

La question de l'établissement de la double voie Aesch-Delémont est actuellement en suspend auprès de la Direction générale des C.F.F. Le canton de Bâle-Ville est disposé à utiliser la main-d'œuvre de ses chômeurs pour ces travaux. Seuls les travaux d'art et de superstructure seraient à la charge des C.F.F.

Le Jura bernois sera mentionné dans la nouvelle édition du dépliant « Jura Suisse » (publication de la Fédération des Sociétés du Pied du Jura) et notre Association y pourvoira en fournissant deux vues jurassiennes.

Pour appuyer la commune de Tavannes dans ses pourparlers avec les F.M.B. au sujet de la répartition des frais occasionnés par la transformation du courant, nous adresserons une requête à la direction des F.M.B.

L'horaire du Jura bernois pour la région bâloise comprendra toutes les lignes jurassiennes. La ligne Bienne-Berne y figurera également. L'horaire comprendra quelques projets de course et sera publié en allemand.

Comme d'habitude notre bulletin de mai sera consacré au tourisme et sera largement diffusé dans les villes des cantons limitrophes et spécialement à Bâle ; tirage 3000 exemplaires.

La question de la construction de la route sur la Montagne de Granges n'est pas résolue. Nous attendrons cependant que les intéressés veuillent bien s'entendre, ce qui ne paraît pas être imminent. Quant à la réfection des tronçons de route défectueux, nous attirerons l'attention de la Direction cantonale des travaux publics sur les sections suivantes: Tavannes-Bellelay, Crémines-St-Joseph, Tramelan-Saignelégier, Moutier-Perrefitte, Malleray (route cantonale à l'intérieur du village). Nous appuyerons une requête de la commune de Saignelégier tendant à la réfection des routes Saignelégier-Tramelan, et Saignelégier-Glovelier.

La question de la suppression des passages à niveau de St-Germain (Porrentruy), du Vorbourg et de Soyhières est à l'étude et nous la suivons de près.

Il est décidé à l'unanimité de soutenir moralement la loi sur le partage du trafic qui sera soumise prochainement au peuple.

#### Séance du Comité du 19 juin 1935.

Par une lettre du 23 mai, la Direction cantonale des travaux publics nous communique ses projets de travaux de réfection de routes dans le Jura (voir annexe 1).

Le 12 juin 1935, le Département militaire fédéral nous communique également son point de vue quant à la création de camps d'instruction militaires (voir annexe 2).

La réponse de la Direction des F.M.B. à notre requête concernant la répartition des frais de transformation de courant à Tavannes n'est pas entièrement satisfaisante, mais elle permet cependant d'espérer que le dernier mot n'est pas encore dit dans cette affaire. Les pourparlers seront poursuivis. (Voir annexe 3).

Nous interviendrons encore une fois auprès de la Direction générale des C.F.F. pour lui rappeler les deux questions à l'ordre du jour des travaux de construction dans le Jura bernois, soit l'établissement de la double-voie Choindez-Roches et l'électrification de la ligne Sonceboz-Moutier.

Le concours d'idées sur le sujet « Le relèvement économique du Jura bernois » a réuni 3 travaux qui seront examinés par un jury de 3 personnes choisies parmi les membres du comité: MM. F. Reusser, G. Mœckli, V. Moine.

Une requête de la commune de Sonceboz tendant à obtenir des C.F.F. l'arrêt des trains d'ouvriers de Sonceboz à Tavannes au nord du village sera transmise à la Direction des C.F.F., bien que l'objet de la requête paraisse irréalisable aussi longtemps que cette ligne ne sera pas équipée pour la traction électrique.

Une requête de l'Association jurassienne des Sociétés des arts et métiers fera en temps opportun l'objet de notre bienveillant appui.

Les membres-soutiens suivants sont admis au sein de l'association :

- M. Cl. Garciaz, imprimeur, Moutier.
- M. G. Ceppi, directeur du Dépôt des alcools, Delémont,
- M. Fr. Schaerer, avocat, Delémont.

Le trafic touristique de Bâle vers le Jura est en augmentation. Les chiffres transmis obligamment par la gare C.F.F. de Bâle sur le trafic de Pentecôte 1935 montrent que pour la première fois le trafic vers le Jura bernois est plus fort que dans les autres directions. (Voir annexe 4).

### ANNEXE No 1

#### Routes.

12 avril 1935

L'Association pour la Défense des Intérêts du Jura  
à M. A. Peter, Ingénieur en chef du Ve arrondissement, Delémont.

Monsieur l'Ingénieur,

Le comité de l'Association pour la défense des intérêts du Jura a reçu diverses réclamations au sujet de l'état de certaines artères routières du Jura.

Nous nous permettons de vous soumettre ci-après ces doléances avec l'espoir que vous les examinerez avec votre bienveillance coutumière et qu'il vous sera possible de donner une suite favorable aux vœux exprimés. Nous vous serions en tout cas reconnaissants de nous dire dans quelle mesure vous pourrez les prendre en considération.

1. **Route Tavannes-Bellelay.** Les auto-transports demandent la remise en état de la chaussée, afin que le service public des voyageurs et de la poste puisse s'effectuer normalement et sans risque d'accident.

2. **Route Crémines-St-Joseph.** La municipalité de Crémines demande que les travaux de réfection de ce tronçon soient terminés si possible cette année.

3. **Route Tramelan-Saignelégier.** La municipalité de Tramelan, comme aussi les autres usagers des Franches-Montagnes, aimeraient que cette route soit cylindrée et asphaltée, afin d'améliorer les communications avec La Chaux-de-Fonds.

On désire d'ailleurs aussi la continuation et l'accélération des travaux sur l'artère La Chaux-de-Fonds-Saignelégier-La Caquerelle.

4. La commune de Malleray fait remarquer que la **route cantonale dans le village** est trop bombée et qu'il y aurait lieu de l'aplanir. M. le maire de Malleray nous a parlé aussi des dangers que représente l'état actuel de la route pour la circulation.

5. **Route de Moutier (Chalière)-Perrefitte.** Vous avez déjà reçu en son temps une requête en vue de la réfection de ce tronçon.

D'accord avec vous, nous avons adressé il y a quelques semaines une requête à la Direction des C.F.F. en vue de la suppression de certains passages à niveau. Nous nous permettons de vous donner ci-

joint copie de la réponse reçue en vous priant de bien vouloir nous dire éventuellement ce que vous en pensez.

Veuillez bien agréer, Monsieur l'ingénieur, etc.

Au nom du comité de l'A. D. I. J. :

Signatures.

23 mai 1935.

La Direction cantonale des travaux publics  
à l'Association pour la Défense des intérêts du Jura.

Monsieur le Président,  
Messieurs,

Nous vous accusons réception de la requête que vous avez adressée à M. l'ingénieur en chef du Ve arrondissement et dans laquelle vous relevez le mauvais état de certaines artères routières du Jura. Comme suite à votre lettre, nous avons l'honneur de répondre ce qui suit :

L'état des tronçons de routes signalés nous est parfaitement connu. Ils font l'objet de toute notre attention et dans le courant de cette année déjà, certaines sections de ces routes seront remises en état. Donner droit à vos réclamations dans la mesure que vous demandez, cela ne nous est pas possible, car tous ces travaux doivent se faire dans le cadre des sommes budgétaires affectées aux routes. Actuellement, nous procédons à la réfection partielle de la route Tavannes-Bellelay et prochainement nous commencerons les réfections partielles également des routes Crémines-St-Joseph et Tramelan-Saignelégier-La Caquerelle. Quant à la route cantonale dans le village de Malleray actuellement trop bombée, ce qui constitue un danger pour la circulation, celle-ci sera aménagée ces prochaines années. Pour ce qui concerne la route Moutier-Perrefitte, nous avons écrit aux communes de Moutier et de Perrefitte, que c'est à elles qu'incombait l'arrosage de cette route avec un produit supprimant la poussière et que l'Etat allouait une subvention de 50 %. La commune de Moutier s'engage à procéder à l'arrosage de la route sur son territoire ; la commune de Perrefite n'a pas encore répondu.

Recevez, Monsieur le président et Messieurs, etc.

Le Directeur des travaux publics du canton de Berne :  
sig. Bösiger.

#### ANNEXE No 2

### Création d'un camp militaire d'instruction dans le Jura bernois

3 juin 1935.

L'Association pour la Défense des Intérêts du Jura  
au Département militaire fédéral, Berne.

Monsieur le Conseiller fédéral,

L'application de la nouvelle loi militaire sur la prolongation des écoles de recrues va modifier le programme des écoles des armes

combattantes. Il ressort de l'exposé des motifs de la nouvelle loi qu'une prolongation de la période du service en campagne est absolument indispensable. D'autre part, le Comité central de la Société suisse des Officiers, au cours de la dernière séance de la Commission d'études du 28 avril 1935, a décidé de vous adresser l'exposé du point de vue de la Société suisse des Officiers quant à l'application de la nouvelle loi, exposé dans lequel il est fait mention du désir de désigner pour la période du service en campagne des écoles de recrues des régions particulièrement favorables aux buts de l'instruction. Le choix de ces régions propres à l'instruction de nos troupes pour le service en campagne mérite une attention encore plus grande si les futurs programmes de travail envisagent une collaboration des armes de l'infanterie et de l'artillerie pendant la période du service en campagne. La création de camps militaires d'instruction dans des régions dont le terrain peut se prêter sans danger au tir des armes de l'infanterie et de l'artillerie paraît donc presque inévitable. Nous ignorons quel est votre point de vue à ce sujet, mais si la création de camps militaires devait faire l'objet de vos études, nous avons l'honneur de vous présenter ce qui suit:

Le Jura bernois, avec ses terrains très variés, dans une région où nos troupes auraient certainement à combattre en cas de conflit et qu'elles auraient donc un intérêt tout particulier à bien connaître, le Jura bernois qui, exception faite de l'arsenal fédéral de Tavannes, ne possède pas d'institution militaire stable, le Jura bernois dont la population est certainement la plus atteinte par la crise économique sans prévision d'amélioration pour les prochaines années, le Jura bernois, disons-nous, serait tout désigné pour fournir les terrains propres à recevoir un camp militaire d'instruction.

Notre Association, qui compte parmi ses membres la plupart des communes importantes du Jura (58 communes) se met à votre disposition pour effectuer avec le concours des organes que vous désignerez les études préliminaires que nécessite le choix du terrain pour un camp militaire. Elle se met à votre disposition également pour vous faire des propositions au cas où tel serait votre désir, et elle est prête en outre à vous fournir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

Nous vous prions de nous faire savoir :

- 1<sup>o</sup> si la création de camps militaires d'instruction est envisagée par votre haute autorité,
- 2<sup>o</sup> si le Jura bernois peut entrer éventuellement en ligne de compte pour recevoir l'un de ces camps,
- 3<sup>o</sup> si notre Association peut vous rendre des services pour l'étude préliminaire de la question et sous quelle forme.

Dans l'espoir que vous ne nous refuserez pas votre bienveillante attention, nous vous présentons, etc.

Au nom du Comité de l'A. D. I. J. :

Signatures.

12 juin 1935.

Le Département militaire fédéral  
à l'Association pour la Défense des Intérêts du Jura.

Monsieur le Président,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 3 de ce mois, concernant la création d'un camp d'instruction militaire au Jura bernois.



l'on se proposait de normaliser la tension du réseau et que ce fait nécessiterait la transformation de tous les moteurs grands et petits, ainsi que le renforcement des installations. Ils ont fait signer aux abonnés une pièce mentionnant la liste des appareils à modifier et un engagement à supporter une partie des frais en perspective.

Le Conseil municipal de Tavannes s'élève contre ce procédé et de nombreuses communes de la région s'associent à cette manière de voir.

Dans une séance tenue à Tavannes, nous avons été chargés de faire des démarches pour que les usagers n'aient pas à supporter les frais résultant de modifications du courant dont ils ne voient pas pour eux l'absolue nécessité. Les questions d'unification du réseau, d'amélioration du transport de la force électrique ne les intéressent en somme pas directement et il leur suffit pour eux de recevoir force et lumière sous une forme leur donnant satisfaction, ce qui a été le cas jusqu'ici.

A première vue, il semblerait qu'il soit juste et équitable que l'entreprise des Forces motrices supporte les dépenses occasionnées par toutes les transformations, attendu que ce sera elle qui en sera, pour ainsi dire, la seule bénéficiaire.

C'est ainsi d'ailleurs que certains réseaux ont compris la situation et la transformation s'est faite sans aucun frais pour les clients.

En attendant votre réponse que nous espérons favorable, et en vous remerciant d'avance de votre obligeance, nous vous prions d'agréer, etc.

Au nom du Comité de l'A. D. I. J. :

Signatures.

3 juin 1935.

La Direction des Forces motrices bernoises S. A., Berne,  
à l'Association pour la Défense des Intérêts du Jura

Monsieur le Président,  
Messieurs,

Par lettre du 9 mai, vous intervenez auprès de notre société en faveur d'une transformation gratuite du réseau de distribution de Tavannes.

Votre demande d'exécution de ces travaux sans frais pour les abonnés est motivée par l'avis des usagers que les Forces motrices bernoises sont pour ainsi dire le seul bénéficiaire du changement de la tension et qu'elles devraient, à l'instar de certains autres réseaux, se charger du total des frais.

Vous savez probablement que l'unification de la tension secondaire est actuellement en cours de réalisation dans la plupart des secteurs de la Suisse. Elle fut décidée il y a une dizaine d'années dans le but d'écartier de nombreux inconvénients inhérents à la diversité des tensions dans les réseaux locaux. Ces inconvénients touchent non seulement les intérêts du producteur et du distributeur d'énergie, mais encore d'une manière plus ou moins directe, ceux du particulier. Leur élimination comporte des avantages aussi bien pour celui-ci que pour ceux-là.

C'est ainsi qu'il sera possible, à l'avenir, de construire des lampes, des moteurs, des appareils thermiques, etc., pour une seule et unique tension, ce qui permettra une fabrication plus rationnelle et le maintien de stocks moins grands dans les fabriques et chez les commerçants ; autant de facteurs qui permettront l'abaissement des

prix. En cas de déménagement d'une localité à l'autre, l'usager n'aura plus désormais à se préoccuper du remplacement ou de la transformation de ses récepteurs d'électricité, ce qui est trop souvent le cas actuellement.

Nul ne songe à nier les avantages que l'unification des tensions apporte aux secteurs. De même que les appareils récepteurs de l'abonné, les transformateurs, etc., pourront également être fabriqués dans de meilleures conditions. Par suite du choix d'une tension relativement élevée, il sera possible de transporter une quantité d'énergie plus élevée avec les mêmes fils et d'assurer une meilleure régularité de marche.

Pour réaliser tous ces avantages, les réseaux suisses tendent à introduire partout la tension secondaire normale de 380/220 volts. Les Forces motrices bernoises consacrent à ce but un effort financier considérable. Elles contestent entièrement toutes les dépenses résultant du remplacement des transformateurs et de la modification des cabines, elles apportent à leurs frais tous les changements nécessaires aux réseaux de distribution proprement dits, de même qu'aux installations intérieures chez les particuliers et aux compteurs. Elles se chargent en outre de la transformation gratuite de tous les moteurs et appareils thermiques neufs ou accusant un âge de moins de deux ans.

La contribution exigée des abonnés se limite donc uniquement aux lampes et aux moteurs et appareils d'un âge dépassant deux ans. Cette contribution est justifiée par le fait que les lampes, moteurs et appareils, après leur remplacement ou leur transformation, se trouvent à l'état neuf ou munis d'enroulements ou de corps de chauffe neufs. Leur valeur subit donc un accroissement très sensible et c'est à cette revalorisation que l'abonné est appelé à contribuer pour une modeste part. Comparée aux avantages que l'abonné retire de l'unification de la tension, sa participation aux frais ainsi exigée peut être qualifiée d'insignifiante. Aussi la plupart des abonnés reconnaissent sans difficulté la légitimité de notre procédé.

Nous vous prions de tenir compte que nous avons déjà transformé plus de 50 % de nos réseaux directs en répartissant les frais de la manière indiquée ci-dessus. Obligés d'observer l'équité et l'égalité de traitement pour tous nos abonnés, nous sommes au regret de ne pas pouvoir envisager un mode spécial pour les habitants de Tavannes. Toutefois nous sommes disposés à examiner la possibilité d'accorder des facilités de paiement aux abonnés particulièrement nécessiteux.

En ce qui concerne les réseaux du rayon d'action des Forces motrices bernoises qui, suivant vos allégations, auraient opéré le changement de tension sans mettre les abonnés à contribution, nous pensons qu'il doit s'agir de services communaux autonomes, possédant eux-mêmes des installations et distribuant l'énergie en qualité de revendeurs. Il est évident que ces revendeurs sont libres de prendre des décisions déchargeant totalement les abonnés des frais de transformation si les budgets communaux le permettent. Par contre, les abonnés des communes desservies directement par nos soins doivent participer aux dépenses dans la modeste mesure ci-dessus décrite.

Nous vous prions de bien vouloir faire part du présent exposé aux autorités communales de Tavannes et aux autres communes ayant fait appel à votre entremise et nous espérons qu'elles se rallieront à notre façon de voir.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, etc.

Forces Motrices Bernoises S. A. :

sig. P. Keller. P. von Gunten.

